

Protocole Sanitaire Association Ainsidanse

Préambule

Le présent protocole est établi sur la base du communiqué de la Fédération Française de Danse en date du 28 août 2020 concernant la reprise des activités de danse à la rentrée 2020.

NB : La Fédération Française de Danse est agréée par le Ministère chargé des Sports pour encadrer et développer la danse.

La danse de couple peut désormais se pratiquer dans les conditions habituelles, dans le respect des recommandations sanitaires gouvernementales (gestes barrière, hygiène des mains, ...).

Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 ou ayant été en contact avec des malades confirmés, une consultation médicale s'impose avant la reprise.

A. Respect des mesures sanitaires

- Le masque est obligatoire lors des déplacements dans la salle (arrivée et sortie)
- Danses Solo : le masque n'est pas obligatoire pendant le cours si la distanciation physique peut être respectée
- Danses à deux : pas de changement de partenaire durant tout le cours. Par contre, changement possible d'une séance à l'autre. Le masque est recommandé pour tous les partenaires
- Une désinfection des mains sera effectuée avant et après chaque cours à l'aide d'une solution hydro-alcoolique. L'association conseille à chaque adhérent d'avoir son propre flacon
- Des horaires décalés de 5 minutes limiteront les interactions entre les danseurs et les contacts physiques.
- Attendre la fin de la séance précédente à l'extérieur de l'établissement et l'autorisation de votre professeur pour entrer dans les locaux.

- Respecter une distance d'au moins 1 m avec les autres danseurs lors des temps d'attente peu importe le lieu où vous êtes (intérieur ou extérieur de la salle), ne pas s'embrasser ni se serrer la main
- Chaque personne doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet (chaussures...). Ne pas utiliser les barres, les chaises et les porte-manteaux
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles d'eau personnelles, etc.)
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit (avoir son propre stylo, son propre gel...)
- Une traçabilité des pratiquants à chaque séance sera mise en oeuvre

B. Utilisation des locaux

- Les locaux seront aérés entre chaque cours
- Le nombre de pratiquants dépend de la surface de la salle (2 m entre chaque couple ou danseurs solo)
- Accès aux toilettes autorisé avec obligation de désinfection après utilisation (solution fournie par l'association)
- Dans les salles possédant plusieurs accès, un sens de circulation sera mis en place

C. Vigilances particulières liées au virus

- Reporter la reprise de vos séances si vous êtes une personne fragile ou si vous avez été récemment en contact et sans protection avec une personne atteinte du Covid-19

- Ne pas venir à votre séance si vous ou une personne de votre entourage présente les signes du Covid-19. Il est souhaitable de prévenir votre professeur ou un membre du CA de l'association en pareil cas.